

**Droit de réponse en date du 16 février 2016
à l'Info-Alerte n° 1240 du 5 décembre 2015 intitulé
initialement « Les curieuses pratiques de DEVIS
MARKET »**

La société **LOEMA** exploitant le site **DEVIS MARKET** exerce son droit de réponse à la suite de l'alerte n°1240 diffusée sur le site **UFC-Que Choisir** de Rambouillet et entend répondre point par point aux informations erronées.

En préambule, la société **LOEMA** note que l'article qualifie les pratiques de son site de « curieuses », mais rien n'est moins « curieux » que de lancer un piège et se targuer d'avoir rempli une fausse demande de devis pour tirer des conclusions hasardeuses sur les services proposés par le site **DEVIS-MARKET**.

Ce procédé ne permet pas d'éclairer les consommateurs, public visé par l'article sur le fonctionnement du site sur le service proposé.

*« **DEVIS MARKET** (exploité par la société **LOEMA** à Marseille) se propose de transmettre, gratuitement, les demandes de devis reçues sur son site à une sélection de professionnels et promet une réponse sous deux heures.*

En fait, ces demandes de devis sont tout simplement vendues aux professionnels intéressés par le développement de leur clientèle »

L'équipe de **LOEMA** aurait apprécié que l'association **UFC-Que Choisir** vérifie l'information qui indique que le service est totalement gratuit alors qu'il aurait suffi de se reporter aux conditions générales présentes sur le site pour constater que les demandes de devis collectées sont payantes par les professionnels.

*« Un particulier a souhaité tester ce site et a sollicité une demande de devis fictive pour une location de calèche. Un message l'a aussitôt incité à suspendre ses recherches sur tout autre site et d'attendre l'envoi de **DEVIS MARKET**. »*

La société **LOEMA** s'interroge sur l'intérêt de tester un service gratuit en déposant une fausse demande.

TOUTES les demandes de devis déposées font l'objet un contrôle de vérification apparente des informations saisies.

Pour savoir ce qu'il est advenu de la fausse demande, il conviendrait de savoir à quel nom, date, mail cette demande a été déposée.

Or, nous n'avons aucune référence de la fameuse demande objet de l'article, il nous est impossible de savoir comment elle a été traitée au moment de son dépôt et si elle pu être diffusée après avoir été contrôlée par le site.

« Il n'empêche que l'engagement de fournir un devis sous deux heures parait bien ambitieux : dans le cas présent, le particulier n'a jamais reçu de devis. »

Le site ne peut aucunement être responsable si aucun professionnel de l'événementiel n'entre en contact avec le Donneur d'ordre ou si le professionnel propose un service qui ne convient pas au donneur d'ordre.

*« L'objectif de **DEVIS MARKET** ne serai-il pas plutôt d'enregistrer un maximum de demandes de devis, quitte à exagérer le délai de réponse, pour facturer ces éléments aux professionnels concernés ? »*

Au contraire, le site met un point d'honneur à proposer aux professionnels des demandes de devis de qualité et qui correspondent à un paramétrage pointu basé sur un choix d'activités professionnelles et une zone géographique précise.

Il sera rappelé que le service pour les donneurs d'ordres (et donc par voie de conséquence pour les consommateurs) est totalement gratuit.

La vocation du site DEVIS-MARKET est de faciliter et d'optimiser la recherche de futurs clients et prospects pour les professionnels inscrits dans l'annuaire.

Bien cordialement,

SARL LOEMA

Gérants : Messieurs Eric BARKAT et Lionel ATTAL

Siège social : 21 rue Jeanne Jugan, 13004 Marseille

Contact : infos@devis-market.com